



Laurentian University
Université Laurentienne

Un message du président de l'APPUL concernant les compressions de programmes

Quand des questions aussi importantes que l'abandon de programmes sont présentées devant le Comité du budget, cela marque en quelque sorte le début d'un processus de délibération à l'état final (par ce comité). Évidemment, si c'est le cas, les efforts de l'APPUL jusqu'à maintenant pourraient être perçus comme ayant été déployés trop tard. Nos membres doivent donc agir dès qu'ils ont vent de telles compressions.

L'abandon de programmes n'est pas le résultat d'un simple processus *ad hoc*. En fait, le document ***Un Plan pour faire de nouveau preuve de viabilité à l'Université Laurentienne***, est prétendument le résultat d'un processus rationnel de planification et de prise de décisions et nous remarquons que ce plan ne fait aucune mention de la fermeture *ad hoc* de programmes. Cela dit, à la première indication qu'un programme est en péril, l'APPUL incite les membres à poser les questions suivantes à leur doyen :

- 1) Quel genre de consultation a-t-on entrepris à ce point?
- 2) Quelle sorte et quel type de critères d'évaluation a-t-on utilisé pour déterminer la viabilité du programme et de quelle façon, précisément, ces critères ont-ils été établis?
- 3) Quelles dispositions a-t-on prises pour assurer la participation des professeurs concernant les questions d'enseignement et de pédagogie liées à la fermeture du programme?
- 4) Le Sénat a-t-il été consulté à ce sujet?
- 5) Est-ce que l'Université a un processus réfléchi, développé et publié qui doit être suivi dans le cas de la fermeture de programme?
- 6) Si non, pourquoi n'existe-t-il pas un tel processus et pour quelle raison procédons-nous de façon *ad hoc*?
- 7) Si oui, pouvez-vous me fournir le processus et confirmer que celui-ci a été suivi dans le cas présent?

En résumé, se faire dire simplement que nous devons attendre le résultat du processus de révision budgétaire ainsi que la décision à ce chapitre, cela frappe droit au cœur de la programmation de l'enseignement et de la prise de décision. L'APPUL n'accepte pas que de prétendus besoins et caprices de « gestion de crise » justifient le bouleversement et la destruction de processus et de pratiques éprouvés. Nous souhaitons donc que l'administration démontre, dans ce cas comme dans tous les autres, qu'elle agit de manière rationnelle et réfléchie.

Si nous permettons qu'un simple processus budgétaire vienne déterminer ce genre de chose et que nous ne faisons qu'attendre le résultat final, nous n'en serons que grandement diminués à la longue.

M. James Ketchen



LUFAPPUL

Laurentian University
Faculty Association
Association des professeurs
et professeurs de l'Université
Laurentienne

Tel/Tél.: 705-675-1151, 4290

Fax/Télé.: 705-673-6536